

COMPTE-RENDU BUREAU SYNDICAL DU 26 MAI 2021 A 18h00

Date de convocation : lundi 17 mai 2021
Nombre de membres en exercice : 12
Dont 8 membres qui ont pris part à la délibération.

Étaient présent(e)s : M. Hervé COULMONT, Mme Sylvette DAVID, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. José ORENES LERMA.

Étaient Absent(e)s : M. Fabiano CHIARUCCI, M. Maurice WEISS.

Était excusé(s) : M. Clément CHAPEL, Mme Martine FINIELS, M. Jean-Marie FOUTRY.

Pouvoirs : M. Jean-Marie FOUTRY à M. Hervé COULMONT.

Assistaient en tant qu'invité(e)s : Mme Marie MAHIEU, M. Mark CARRINGTON, M. Frédéric JACOUTON et Mme Athénée ROUBIN.

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h05

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE-RENDU
 2. RECRUTEMENT DGS
 3. CHARTE PARTENARIALE B2F
 4. REMBOURSEMENT FRAIS AGENT
 5. DATACENTER : ETAT D'AVANCEMENT
 6. CONSEILLERS NUMERIQUES : ETAT D'AVANCEMENT
 7. SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
 8. TICKETS RESTAURANT AGENTS
- POINTS DIVERS

Le Président nomme Patrick GAUTHIER secrétaire de séance.

1. Approbation compte-rendu
-

Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 16 mars 2021.
Envoyé avec la convocation au présent bureau le lundi 17 mai 2021.

Le Président invite les membres du bureau à approuver le compte-rendu.

Sans modifications, le compte-rendu du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Recrutement DGS
-

Le Président expose le déroulé des étapes successives liées au recrutement d'un directeur général des services pour Numérian, soit après validation d'une fiche de poste par le Bureau Syndical puis par le Conseil Syndical du 02 février 2021 (délibération n° DCS2021020208), une offre a été publiée sur Emploi Territorial et sur notre site internet le 15 février 2021 ; poste dont la publicité a été régulièrement maintenue jusqu'au 17 mars 2021.

Le Syndicat Mixte a reçu quatorze candidatures. Elles ont toutes été relayées auprès des membres du bureau syndical et scrupuleusement étudiées.

Cinq CV ont été sélectionnés en réunion de travail.

Quatre personnes ont été reçues en entretien par un jury constitué de Messieurs les Vice-présidents Aurélien FERLAY, Jean-Marie FOUTRY, Patrick GAUTHIER, Gérard GRIFFE et du Président ainsi que mentionné dans les comptes-rendus de séance.

Une personne a décliné notre rendez-vous et certains parmi ces candidats ont été vus à deux reprises.

Au terme de ces étapes successives, le jury a choisi de retenir le profil le plus directement lié aux activités de Numérian afin de s'inscrire dans la continuité des projets initiés.

Ainsi le Président nomme Mme Marie MAHIEU au poste de Directrice Générale des Services.

Entrée en fonction effective attendue pour le 1er juillet 2021 selon les contraintes administratives suivantes :

- ✓ Déclaration de vacance d'emploi : site emploi territorial. Prise d'un arrêté par le centre de gestion.
- ✓ Délai : 4 semaines avant décision de recrutement
- ✓ Déclaration de recrutement au 1^{er} juillet 2021
- ✓ Etablissement de l'arrêté de nomination et du contrat sur le Syndicat Mixte
- ✓ Signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat Mixte et l'EPIC

Extrait des statuts du Syndicat Mixte :

« Article 12 – Administration du Syndicat mixte

Les services du Syndicat mixte sont dirigés par un directeur nommé par le Président après accord du Bureau syndical. »

Le Président invite les membres du bureau à approuver sa décision de nommer Mme Marie MAHIEU au poste de Directrice Générale des Services.

A l'unanimité des membres présents et représentés le bureau syndical approuve le recrutement et prend acte de la nomination de Mme Marie MAHIEU au poste de Directrice Générale des Services ; dit que cette nomination sera présentée au Comité Syndical.

M. Aurélien FERLAY dit qu'il était important d'acter rapidement ce choix afin de rassurer les agents et de pouvoir redéfinir un organigramme clair. Cela permettra d'avancer dans les missions et les projets Numérian. Le Président précise qu'une réflexion et qu'un travail sont actuellement menés dans cette perspective, notamment autour d'une articulation appuyée par la double direction d'Athénée ROUBIN et de Mark CARRINGTON.

3. Charte Partenariale B2F

Lors de la révision du 1er Plan forêt-bois du Département de l'Ardèche en 2012, il est apparu pertinent de créer un outil d'aide à la restructuration foncière forestière. Cette action identifiée a ainsi été inscrite dans le 2ème Plan départemental forêt-bois 2013/17.

Une première Charte fédérant l'ensemble des membres partenaires fondateurs a encadré son déploiement pour les trois premières années 2015-2017. C'est dans un esprit partenarial qu'ont été ainsi conçues la première puis la deuxième Charte, et les principes de fonctionnement de cet outil foncier public.

La Charte a pour objet de fixer les modalités du partenariat dénommé « bourse foncière forestière de l'Ardèche » et désigné « B2F07 ». Elle définit les grands principes de fonctionnement de la « bourse foncière forestière de l'Ardèche », précise les rôles et les engagements des différentes parties concernées par la démarche.

Numérian assure l'animation, la formation, l'hébergement de la plate-forme départementale GéoArdèche. Il met à disposition son expertise dans le domaine des SIG et tout particulièrement des solutions de "webmapping" (diffusion de cartes via le réseau internet).

Par ailleurs, Numérian assure le développement, l'hébergement et la maintenance du site internet Bourse foncière forestière de l'Ardèche sur son infrastructure technique.

Numérian participe aux comités techniques élargi et restreint.

Le Président soumet au vote à main levée l'autorisation qui lui serait faite de signer la charte ainsi présentée.

Le Bureau Syndical décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer la Charte Partenariale Bourse foncière forestière de l'Ardèche (B2F) 2021-2023.

4. Remboursement frais agent

En mars 2021, l'agent Magaly DIAS, basée à Annonay, a rencontré un problème lié à la carte Total (code erroné et blocage) et a donc fait le plein de son véhicule de service par ses propres moyens financiers. Le montant des frais d'essence effectivement engagés s'élève à 68,00€ TTC (ticket station Total le 25 mars 2021 à 18h27).

Le Président soumet au vote à main levée la proposition de remboursement des frais acquittés par l'agent.

A l'unanimité des membres présents et représentés le bureau syndical approuve le remboursement des frais ci-dessus exposés à Mme Magaly DIAS.

Il est réitéré le souhait d'établir une délibération cadre permettant de rembourser les agents à mesure de leurs dépenses effectives et sans attendre que les membres du bureau se réunissent.

5. Datacenter : état d'avancement

Le Président propose à M. Patrick GAUTHIER d'intervenir s'agissant de la commission datacenter.

Comme évoqué lors des séances précédentes et ainsi que transcrit dans les différents compte-rendu, il est apparu nécessaire de consulter des sociétés expertes sur les systèmes d'informations et infrastructures datacenters et de procéder à un état des lieux de l'existant (services, sécurité, niveau de disponibilité) et de prendre en considération les problématiques actuelles pour faire émerger des scénarios possibles d'évolution en analysant chaque solution selon une grille de critères définis ensemble (c'est-à-dire tout ce qui concerne le modèle d'architecture informatique à retenir, le matériel, les solutions logicielles de pilotage adaptées, les formations des agents à prévoir, etc.).

La Commission Datacenter a donc étudié les trois propositions financières qui sont parvenues à Numérian et dont la synthèse est disponible sous forme de tableur et à disposition sur Nextcloud (également en annexe du présent compte-rendu).

Trois entreprises ont été sollicitées pour l'audit et deux offres ont été retenues avec un contenu quasiment similaire quant à l'organisation.

C'est la société Expert Line qui a présenté le projet le plus solide :

- 15 jours de travail d'audit dans les 2 cas
- Un travail d'estimation des besoins futurs
- Des propositions pour une solution d'avenir (3 scénarii)

Le choix préférentiel de la commission Datacenter s'orienterait donc vers la société Expert Line dont l'audit s'élèverait à 8 550,00€ HT. La commission se donne encore une semaine pour obtenir des précisions auprès des prestataires, pour retenir une offre d'ici le vendredi 4 Juin.

A l'issue de l'audit il y aura des choix stratégiques à faire selon les besoins et les moyens disponibles. Il sera nécessaire de définir quel est le niveau de disponibilité souhaité pour les services que nous hébergeons.

Le Président interroge, indépendamment de l'audit à venir, sur l'avancement des premières mesures nécessaires de sauvegardes externalisées validées lors des séances précédentes. M. Frédéric JACOUTON,

responsable du service Datacenter explique que la sauvegarde n'est pas encore complètement opérationnelle à ce jour du fait d'un contre-temps technique.

M.GAUTHIER fait donc également un point d'information concernant l'interconnexion réseau entre le Pôle Astier Froment (CD07) et notre Datacenter Zone du Lac, à Privas, qui doit justement permettre la sauvegarde déportée de nos serveurs dans un premier temps, et qui permettra également à l'avenir d'avoir une réplication complète de nos services.

L'entreprise EIFFAGE a été sollicitée pour fournir un chiffrage des opérations nécessaires pour relier les 2 sites distants sur une liaison fibre de débit à 10Go : une liaison fibre longue de 6 km est à créer.

La zone du centre-ville de Privas est en zone AMII.

La première estimation d'EIFFAGE est de l'ordre de 43k€, et les travaux dureraient 3 mois.

Aurélien FERLAY propose de contacter également la société ADTIM sur ce sujet.

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser au plus tôt la sauvegarde déportée au Conseil Départemental de l'Ardèche comme acté en séance précédente, en validant l'offre de liaison fibre simple 1Go proposée par Cpro.

Le Président rappelle que les décisions prises par les élus devront être mises en œuvre dès que possible, et qu'en cas de difficulté ou d'empêchement l'information doit être remontée aux élus.

6. Conseillers Numériques : état d'avancement

Le Président donne la parole à M. Gérard GRIFFE qui pilote le projet Conseiller Numérique afin d'exposer aux membres du bureau l'analyse qui a été faite.

M. Gérard GRIFFE présente les chiffres illustrant l'illectronisme et le besoin d'inclusion numérique en France, dans un contexte d'une société toujours plus numérisée.

Dès le début de cette année, il a été proposé d'entrer dans une stratégie "médiation numérique" commune entre Numérian et le Département par le biais du recrutement de Conseillers Numériques.

Ainsi qu'évoqué précédemment, une lettre d'intention a été adressée au Préfet de l'Ardèche permettant de réserver 10 postes de conseillers numériques sur les 30 alloués au Département de l'Ardèche par l'ANCT, relai opérationnel du plan France Relance.

L'objectif escompté est une montée en puissance du dispositif début septembre. Il est donc impératif de discuter autour d'éléments organisationnels et financiers tangibles (coûts, financement, reste à charge, recrutement, contrats, formation).

Une note de synthèse est présentée ainsi qu'un prévisionnel financier permettant d'étayer la démarche de Numérian. Également disponible dans le répertoire partagé sur Nextcloud.

Il en ressort de l'analyse effectuée que le point d'équilibre économique se situe autour de 5 conseillers numériques et dont l'articulation se ferait de la manière suivante : 1 conseiller coordonnateur et 4 conseillers « classiques ».

Concrètement, l'emploi d'un conseiller numérique, financé à hauteur de 50 000,00€ par l'État, représente un coût résiduel de 10 000,00€ par conseiller et par an (équipement informatique, téléphonie, véhicules, frais de repas et de déplacement).

A date, le Syndicat Mixte dispose des provisions suffisantes pour amorcer les cinq recrutements jusqu'au versement des premiers financements afférents.

Les membres du bureau syndical souhaitent l'accord préalable du Conseil Départemental en ce qui concerne son concours financier sur le « reste à charge » de Numérian. Il est rappelé que c'est le Département qui a amené le projet en février 2021.

La direction est chargée de se mettre en rapport les services du Département et d'obtenir un accord de principe avant que Numérian ne formalise les démarches avec l'ANCT.

M. Gérard GRIFFE suggère que l'analyse du budget de fonctionnement réalisé par Numérian dans le cadre de ce projet puisse être mis à disposition des autres collectivités du territoire qui souhaiteraient recruter un Conseiller afin de fournir une aide à la décision.

7. Schéma Directeur Informatique

En janvier 2021, Le Département annonçait une AMOI dès juin 2021 afin d'établir son futur schéma directeur des systèmes d'informations qui serait établi pour 6 ans. Il a été proposé d'associer Numérian à cette démarche.

Le Département s'apprête donc à lancer son AMO selon le calendrier suivant :

- Rédaction du cahier des charges (état des lieux, proposition, et accompagnement) : mai 2021
- Publication du marché (par tranche ou par lot) : juin 2021
- Coût approximatif : 100 000,00€
- Autre partenaire : SDIS
- Exécution des missions AMO : septembre à décembre 2021

Association Numérian :

- Rédaction du cahier des charges Numérian : d'ici à fin mai 2021
- Participation financière Syndicat Mixte à hauteur de 25 000,00€.

Les membres du bureau se rejoignent sur l'intérêt et la pertinence d'entrer dans une telle démarche.

Toutefois, compte-tenu du contexte actuel lié aux audits déjà lancés et en cours à Numérian (financier, juridique et datacenter), il est souhaité, sans remise en cause de notre partenariat, d'axer la priorité sur ces derniers et de concentrer les efforts des ressources Numérian. La direction est chargée de questionner le Département afin d'envisager la possibilité de s'associer au projet SDI ultérieurement.

8. Tickets Restaurant agents

Les agents bénéficient actuellement de titres restaurant d'une valeur faciale de 8,00€ bonifiés à hauteur de 4,80€.

Ces titres sont remis sous forme de chéquiers : ceci implique un stockage et remise qui doivent être sécurisés ; (coffre-fort et envoi par lettre RAR compte-tenu des mesures sanitaires et d'un présentiel réduit sur les sites Numérian). Il est possible de proposer les titres restaurant sous forme de carte.

Les modalités d'usage permises pour les titres restaurant sous forme de chéquiers ne sont pas les mêmes que pour les cartes.

Les membres du bureau indique qu'il est préférable d'opter pour une solution unique, à savoir pas de double gestion tickets/cartes, et qu'il faudrait d'interroger les agents pour connaître leur position sur le sujet. La majorité emportera décision au bénéfice de tous.

Points divers

- Assemblée générale de l'Association DECLIC le 21/05/2021 à 17h00

Ouverture des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaire par Madame Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques [https://www.asso-declic.fr/wp-content/uploads/2021/05/Video_ministre_introduction_rencontres_Declic_2021.mp4]

Marie MAHIEU rappel l'ordre du jour :

- Organisation de l'association, actualités et programme des activités.
- Présentation des nouveaux statuts.
- Rapport financier 2020 et compte de résultat prévisionnel 2021.
- Tarification et compte de résultat prévisionnel 2022.
- Election du conseil d'administration.

Marie MAHIEU ayant pouvoir du Président a voté le rapport financier, la tarification et le renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

- Audits juridique et financier : les éléments de contrôle continuent d'être collectés par les Cabinets Stratorial et RETEX ; ceux-ci s'accordent pour remercier les agents Numérian pour leur disponibilité et leur entière coopération. La prochaine réunion de restitution d'analyses se tiendra le 30 juin 2021.
- RH : accueil d'un stagiaire en Cybersécurité, Jean-David ROLLE qui est arrivé le 10 mai 2021. C'est un stage d'une durée de six mois durant lequel devrait être rédigé les Plan de Reprise d'Activité (PRA) et un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Le Président propose qu'il puisse se présenter et présenter son travail lors du prochain bureau syndical.

Le Président propose de fixer d'ores et déjà la date du prochain bureau syndical. Celui-ci aura lieu le mardi 07 septembre 2021 à 18h00.

- RH : demande de renouvellement de mise en disponibilité Camille BESSET. Mise en disponibilité pour convenances personnelles en 2017 afin de suivre son conjoint ayant le projet de travailler à l'étranger. Un courrier de demande de rendez-vous a été adressé à Mme BESSET ; celui-ci est resté sans suite. A date et compte tenu des besoins en ressources de Numérian, il serait souhaitable que Mme BESSET se prononce sur son souhait ou non de revenir en poste. Le bureau syndical propose de ne pas donner une suite favorable à sa demande tant qu'il n'aura pas été possible d'échanger avec l'agent.
- RH : renouvellement du contrat à durée déterminée de Samantha CORVIONE (service Cosoluce et Pastell) en CDI. Le Président précise que, lors de leur échange téléphonique, Samantha s'est montrée enthousiaste à l'idée de pouvoir s'inscrire dans la durée de son activité à Numérian par le biais d'un contrat pérenne.
- RH : démission de M. Alexandre DUCOL qui a été reçu par le Président le 25/05/2021.

CV reçu de Mme Aurélie AGIER et RDV convenu ce jeudi 27/05/2021.

- Remboursement frais kilométriques élus : la plateforme Kiela est désormais opérationnelle. Un lien de connexion et des identifiants seront transmis aux membres du bureau syndical ainsi qu'une fiche procédure pour enregistrer les dates et frais engagés. Si les premiers essais se déroulent sans anomalies, il sera procédé au même envoi à l'ensemble des conseillers syndicaux.
- Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : Numérian a reçu le 17 mai 2021 une notification de contrôle juridictionnel des comptes sur les années 2015 à 2019. C'est le comptable du trésor qui est prioritairement visé par ce contrôle.
- M. Aurélien FERLAY rappelle l'importance d'une présentation de l'entrée en vigueur de la SVE appliquée à l'urbanisme auprès des élus qui vont se trouver confrontés à un impératif réglementaire au 1^{er} janvier 2022. L'absence momentanée du Responsable du service SIG n'a pas permis de maintenir ce point à

l'ordre du jour. Il est entendu que la présentation des solutions portées par Numérian est reportée au prochain bureau.

- Communication externe : un diagnostic communication a été rédigé par SYM communication. Il ressort de ce diagnostic qu'il convient de réorganiser le service et les actions à mener.
- Athénée ROUBIN annonce que Numérian a été récemment contacté par le CIDFF07 dans le cadre de la seconde édition des « circuits des métiers du numérique ». Il s'agit de promouvoir les métiers du numérique auprès d'un public de femmes organisé en collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Comparaison des propositions pour l'audit du Datacenter

	Soluceo	Expert Line	AVTIS
N° de jours total du projet	15	9	15
<i>N° jours audit</i>	8	5	?
	Réunion de lancement Analyse de l'existant Rédaction rapport d'audit Présentation rapport d'audit	Analyse des besoins Analyse des procédures internes Etude du réseau et des interconnexions (site principal et sites distants) Analyse des flux entrants/sortants Analyse du Pare feu (règles, fonctionnalités) Etude des applications hébergées Analyse de l'environnement virtuel (Proxmox) Analyse du système de sauvegarde Etude de la volumétrie des données (stockage, sauvegarde) Réunion de suivi	Périmètres Identifiés : Serveurs (capacité mémoire et CPU, consommation électrique) Stockage (volumétrie utile) Réseau (Configuration des switches) Environnement Hyperviseur (proxmox) Analyse des métriques identifiées Optimisation de plan de charge (optimisation de nombre de U,...)
<i>N° jours Scénario/solution</i>	7	4	?
	SCENARIOS D'EVOLUTION Préparation Workshop des solutions envisageables Workshop solutions envisageables Préparation de plusieurs scénarios possibles (3 maximum) Présentation des scénarios Analyse financière avancée du scénario idéal Restitution finale	Recherche des solutions suite à l'audit Comparaison des solutions et présentation cliente des possibilités si choix multiples Analyse des impacts Elaboration d'une méthodologie Etude des prix Livrable de proposition technique	Définition de plan d'investissement - (nouveau matériel, Prestation associée de la consommation électrique) Rédaction du compte rendu
Tarif journalier H.T.	1 100,00 €	950,00 €	750,00 €
Gestion du projet	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Remise commerciale	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix Total H.T.	17 100,00 €	8 550,00 €	11 250,00 €
N° devis	02021-019093		DE004663
Contact	Julien Righi - Ingénieur d'affaires 06 52 47 73 43 / 04 76 84 30 70	Mourad Ali Tohir - Directeur Technique Adjoint 06 22 00 30 45 / 01 46 77 47 48 mtohir@expert-line.com	Polina Plisova - Ingénieur d'affaires 06 33 30 67 12 polina.plisova@avtis.fr
Contexte	Réaliser un rapport d'audit basé sur l'infrastructure existante autour des univers suivants : - Sauvegarde Sécurisation des sauvegardes Evolutivité Externalisation - Réseau (LAN / WAN) Disponibilité Segmentation Sécurité Reprise d'activité - Infrastructure Performance Evolutivité Disponibilité Résilience et reprise d'activité	Numérian souhaiterait qu'une étude soit réalisée pour : - L'externalisation de ses sauvegardes critiques ; - L'évolution de son infrastructure/réseau et de ferme de serveurs virtualisés : - Evolution de la technologie de virtualisation et stockage ; - Prise en compte de la sécurité des applications publiées ; - Prise en compte de l'évolution d'un projet de réseau fibre entre les 3 Datacenters.	